

## **Question 6 : Comment l'Ecole doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?**

En préalable, nous avons établi une distinction entre les élèves qui présentent des difficultés d'ordre scolaire (lacunes cognitives, démotivation) et ceux qui cumulent faibles résultats et problèmes de comportement.

Diverses propositions ont été faites :

1- **Revalorisation des structures existantes** : nous avons constaté qu'au collège les structures sont souvent déjà mises en place. Il convient en fait de diversifier et d'adapter les dispositifs au plus près des publics.

➤ Ainsi, la structure **SEGPA** prévue à l'origine pour des élèves en difficultés scolaires accueille un grand nombre d'enfants qui semblent relever du secteur médico-social. Ce **recrutement inadapté** contribue à dissuader les familles d'orienter leurs enfants dans une structure qui pourtant comporte enseignement général et pratique professionnelle en ateliers.

**Il semble nécessaire de revaloriser la SEGPA aux yeux des familles et de l'instituteur.**

➤ Par ailleurs, les professeurs d'**ateliers** SEGPA se déclarent prêts à recevoir dans leurs ateliers de façon provisoire des élèves du collège en difficulté afin **d'explorer avec eux leurs aptitudes aux travaux manuels**.

2- **Dédoublage des classes dans « les matières fondamentales « Français – Mathématiques »** permettant aussi une meilleure prise en charge des élèves dyslexiques. **Dédoublage en technologie et SVT** pour les activités de **manipulation**. **Transfert** de certains moyens horaires actuellement dévolus aux IDD pour faire du soutien.

3- **Restauration du pouvoir de décision** aux enseignants en matière de redoublement et d'orientation :

- en tenant compte de l'avis des familles
- en proposant à certains élèves démotivés un projet pédagogique individualisé
- en évitant les jugements catégoriques et définitifs du type « mauvais élève ».

4- **Amélioration de la formation des enseignants** quant à la prise en charge des élèves en difficultés :

- dès l'IUFM au moment de la formation initiale, voire de la préparation aux concours.
- tout au long de la carrière, lors des stages de formation continue.

5- **Instauration de groupes de réflexion et d'heures de concertation** dans les établissements afin de repérer les élèves, les problèmes, les échanges possibles avec les enseignants SEGPA.

**Question 15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?**

**Question 17 : Comment améliorer la qualité de vie des élèves à L'Ecole ?**

Il faut :

- Renforcer l'autorité.
- Renforcer l'encadrement.
- Une Assistante Sociale et un Conseiller d'Orientation Psychologue à temps plein dans les établissements.
- Réduire à 600 élèves maximum la taille des établissements.
- Améliorer le cadre collège pour le rendre convivial.
- Faire reculer la violence verbale et physique en 6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup>.
- Faire reculer le sexisme grandissant en 4<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup>.
- **Revaloriser les actes citoyens en les incluant dans le cursus de l'élève.**
- Sanctionner les parents qui cautionnent l'absentéisme.
- Renforcer la communication et augmentation du personnel de vie scolaire, COP, AS, ATOSS.
- Valoriser les élèves en difficulté par le travail manuel, la technologie.
- Valoriser l'image de la SEGPA afin que les élèves en relevant y soient affectés.
- De préférence des classes hétérogènes comportant des dispositifs spécifiques.
- Inclure dans les emplois du temps des heures de concertation. Travail d'équipe.
- Sanction à inclure dans un règlement : Travail d'Intérêt collectif (réparation des dégâts).
- **Former les enseignants à la prise en charge des élèves en grande difficulté.**
- L'Ecole n'est pas responsable de la montée de la violence et du sexisme.  
OUVERTURE / DIALOGUE – EDUCATEURS / PARENTS.

## **Question 19 : Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?**

### **1- Problème de la répartition des compétences entre l'Etat et collectivités territoriales**

Si les collectivités territoriales interviennent il y aura obligatoirement évaluation de leur part.

Il va y avoir dans le cadre d'une plus large autonomie des établissements obligation de résultats et évaluation liée au projet d'établissement : cette évaluation doit-elle être exclusivement externe ou également interne.

Le débat s'engage et montre des avis partagés.

Malgré tout il ressort :

- l'évaluation est un mode de régulation du fonctionnement
- l'évaluation existe déjà au niveau national mais par des critères qui ne tiennent pas compte des spécificités de l'établissement : il est donc utile que les critères soient définis en interne
- le chef d'établissement doit rester président du Conseil d'Administration
- l'inspection actuelle du corps enseignant ne donne pas satisfaction

Quelle place pour les ATOSS au sein de l'établissement ?

La décentralisation est en contradiction avec le souhait émis d'une plus grande implication de ces personnels au sein de l'action éducative.

Malgré la modification de leur statut, il s'agit que les missions des ATOS soient précisément définies et répondent aux attentes d'une présence véritable au sein des établissements comme membres de l'équipe éducative à part entière.

Cela pose indirectement le problème des missions de l'Education nationale qui doivent rester rattachées à l'Etat.

### **2- Si plusieurs autorités de tutelle coexistent dans un même établissement comment concilier leurs objectifs souvent différents ?**

L'Etat doit rester responsable des missions des enseignants, des personnels, des manuels, de l'évaluation des enseignants, de leur salaire, des diplômes.

Sinon des disparités pourront apparaître suivant l'importance des budgets des collectivités territoriales et des choix de politique éducative.

A contrario le passage sous tutelle des collèges, dans le cadre de l'entretien des bâtiments, a permis d'améliorer la situation.

Si des transferts de compétences devaient avoir lieu l'Etat devrait continuer à fixer les règles et les montants des sommes attribuées (exemple des manuels scolaires).

Le principe de gratuité de l'enseignement doit continuer à être respecté.

Un regard externe pour l'évaluation des établissements doit néanmoins exister.

**Question 5 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

Au sortir du Primaire les élèves doivent savoir :

- Maîtriser les outils de la langue
- Maîtriser la numération
- Maîtriser les règles de vie élémentaire (politesse, vie en groupe,...)

Au sortir du Collège, ils doivent savoir :

- Maîtriser l'aptitude à la recherche documentaire
- Maîtriser des méthodes de travail

Il faudrait que les cycles dans le Primaire soient respectés.

Ne devrait-on pas introduire en cycle III le travail le soir pour préparer le passage en collège, et insister sur l'acquisition des méthodes de travail ; et travailler sur le monde de l'image par lequel les enfants sont envahis pour réhabiliter le monde de l'écrit.

**Au collège**

**Toutes les matières doivent continuer à être obligatoirement enseignées** pour un socle de culture générale nécessaire, ainsi que les règles de citoyenneté puisqu'elles sont défailtantes ou inexistantes, sans oublier l'éducation à la santé :

- pour une meilleure adaptabilité dans leur futur(s) métier(s) et vie de citoyen
- pour avoir un éventail de choix d'orientation plus étendu
- pour qu'une qualification de niveau V soit obligatoire pour tous à la fin de la scolarité obligatoire

En terme de fonctionnement :

- Qu'on cesse les modifications de programmes
- que l'on puisse travailler en décloisonné et en groupes de besoins élèves pour les mettre en situation de réussite, ce qui pourrait diminuer le nombre de redoublements.

Il faut pour cela :

- des salles de travail pour les élèves et pour les profs (dans le cadre des 35 heures)
- des emplois du temps identiques pour les enseignants , ce dernier point ne fait pas l'unanimité

Les IDD sont un bon moyen de travailler différemment mais il faut des moyens en plus, actuellement ils ne profitent qu'aux bons élèves.

Il faut renforcer l'enseignement des maths et du français tout en travaillant autrement.

Apparaît le besoin d'évaluer les élèves non pas en raison de leurs résultats scolaires mais en fonction de l'évolution de leurs résultats mais aussi de leur attitude dans l'établissement afin de valoriser les comportements positifs.

Cette évaluation interne devrait être introduite.